



HABILITATION ÉLECTRIQUE : BOL, BCL, B2VL



POURQUOI SUIVRE CETTE FORMATION ?

Depuis 2011, tout professionnel intervenant sur la partie électrique d'un Véhicule Électrique et Hybride doit être habilité (décret 2010_1118). Cette habilitation est de la responsabilité de l'employeur qui doit s'assurer de la compétence de ses employés à travers un titre d'habilitation. Suivre cette formation c'est assurer la sécurité de ses employés et pérenniser son activité en pouvant intervenir sur ces nouvelles technologies déjà largement diffusées.

OBJECTIFS

- Connaître le risque électrique d'un système hybride et savoir s'en protéger.
- Appliquer les prescriptions de sécurité liées aux travaux sur les véhicules électriques.
- Préparer l'habilitation électrique.



RÉF.

TECH B2L



FORMATION ASSOCIÉE

TECH HYB 2



DURÉE

2 JOURS

PROGRAMME

LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES OU HYBRIDES

- Principe de fonctionnement
- Implantation des principaux composants d'un véhicule électrique ou hybride (VEH)
- Le vocabulaire de la norme UTE appliqué aux composants

LES NOTIONS D'ÉLECTRICITÉ DE BASE

- La tension
- La résistance
- L'intensité

LES DIFFÉRENTS DANGERS LIÉS À L'ÉLECTRICITÉ

- Les accidents du travail
- La résistance du corps humain
- Les différents types de contacts avec l'électricité
- Les effets du courant sur le corps humain
- Les dommages corporels causés par l'électricité

LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR

- Notion sur le code pénal
- Le décret du 14 novembre 1988
- Comprendre la norme UTE C 18-550
- Les symboles d'habilitation
- Les niveaux d'habilitation et les responsabilités
- Les différentes zones dans l'environnement électrique

LES ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ

- Le matériel individuel
- Le matériel collectif
- L'outillage électrique
- L'outillage

LES NOTIONS DE PREMIERS SECOURS EN CAS D'ACCIDENT

- Les gestes qui sauvent
- Le comportement devant un accident ou un incendie

PRÉPARATION À L'HABILITATION

- Opérations pratiques sur les véhicules électriques ou hybrides
- Mise en sécurité d'un véhicule à motorisation électrique ou hybride (consignation) - habilitation BCL
- Travaux d'ordre non électrique—habilitation BOL
- Travaux d'ordre électrique :
- Travaux hors tension - habilitation B2L
- Travaux au voisinage—habilitation B2VL

CONTRÔLE DE CONNAISSANCES

- Évaluation des connaissances par un QCM

AVIS DU FORMATEUR SUR LES CAPACITÉS DES STAGIAIRES À ÊTRE HABILITÉS

- Les documents de travail indispensables

APPLICATIONS PRATIQUES

- Mise en situation pratique autour d'un véhicule hybride.
- Exercices pratiques liés à l'habilitation.



En savoir +